RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 01717
Numéro SIREN : 353 294 127
Nom ou dénomination : ABACA MESSIDOR HOTEL

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2018 sous le numéro de dépôt 14159

1801873101

DATE DEPOT :	2018-02-12
NUMERO DE DEPOT :	2018R014159
N° GESTION :	1990B01717
N° SIREN :	353294127
DENOMINATION :	ABACA MESSIDOR HOTEL
ADRESSE :	330 RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2018/02/05
TYPE D'ACTE :	RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES
NATURE D'ACTE :	

Expertea Audit

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
12 FEV. 2018
Sous le N° : 14159
1990B01717

ABACA MESSIDOR HOTEL SARL

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABACA MESSIDOR HOTEL en société par actions simplifiée

ABACA MESSIDOR HOTEL S.A.R.L. (RCS 353 294 127)
330 Rue de Vaugirard – 75015 Paris
Ce rapport contient 3 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia
S.A.S. au capital de 50.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z
Siège social : 60, Boulevard Jean Labro - 13016 Marseille
Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr

ABACA MESSIDOR HOTEL S.A.R.L.

Siège social : 330, Rue de Vaugirard – 75015 Paris
RCS Paris – 353 294 127

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ACABA MESSIDOR HOTEL, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L224-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 30 janvier 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code du commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

<u>Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société</u>

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

La société ABACA MESSIDOR HOTEL a été immatriculée au RCS de Paris le 30 Janvier 1990.

La situation au 30 novembre 2017, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 504 975 euros, une perte de 9 723 euros et des capitaux propres avant perte de 2 652 507 euros et un endettement de 1 086 927 euros y compris les comptes courants d'associés, par conséquent inférieur aux capitaux propres.

Notre analyse de la situation de la société nous a permis de nous assurer :

- que la situation financière est équilibrée ;
- que les moyens de financement sont suffisants pour faire face aux engagements financiers et que ces moyens seront renforcés par les opérations en cours de réalisation au niveau des fonds propres ;
- de l'absence de facteurs économiques et sociaux susceptibles d'affecter la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social. L'examen des documents mis à notre disposition n'a pas mis en évidence d'avantages particuliers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Marseille, le 05 février 2018

Expertea Audit

Patrick Estienne
Associé